

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2025_257**

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 décembre 2025, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****AVELIN - Mise à
disposition de la
modification simplifiée
du PLU*****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Didier DALLOY
Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Vinciane FABER, procuration à Anne WAUQUIER
Christian DEVAUX, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine GAU, procuration à Ludovic ROHART
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Bernard CHOCRAUX

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

Titulaires et suppléants
présents : 39
Procurations : 11

Nombre de votants : 50

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 décembre 2025

Délibération CC_2025_257

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

AVELIN - Mise à disposition de la modification simplifiée du PLU

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.153-36 à L.153-40, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 à R.153-21 du Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Avelin, en date du 07/10/2005, modifié le 26/02/2010 et le 12/12/2011,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la décision 2025_007 de Pévèle Carembault, du 28/05/2025, prescrivant la modification simplifiée du PLU d'Avelin,

Vu l'avis de la MRAe n°GARANCE 2025-9086, du 30/09/2025, dispensant la modification simplifiée du PLU d'Avelin d'évaluation environnementale,

Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA),

Considérant qu'en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet des modifications du PLU a été notifié au préfet ainsi qu'aux PPA (visées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme) avant sa mise à disposition du public ;

Considérant qu'en application de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent, dans un délai de trois mois à compter de la transmission à l'établissement public du projet de modification simplifiée lorsque celui-ci procède de l'initiative du maire d'une commune membre et ne porte que sur son territoire, ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Considérant que, pour la mise en œuvre de la procédure de modification dans sa forme simplifiée, le projet des modifications, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les PPA seront mis à disposition du public pendant un mois, du 12/01/2026 au 12/02/2026 inclus, afin de lui permettre de formuler ses observations ;

Considérant les modalités de mise à disposition du projet de la modification simplifiée pendant cette période :

- Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public du 12/01/2026 au 12/02/2026 inclus: en mairie - 2 Rue de Lille - 59710 Avelin, aux jours et heures d'ouverture habituels et dans les locaux de Pévèle Carembault - 47 Avenue du Général de Gaulle - 59710 Pont-à-Marcq.
- Le dossier mis à disposition du public ainsi qu'un registre dématérialisé seront consultables sur le site internet de Pévèle Carembault.
- Les éventuelles contributions pourront être envoyées à l'adresse mail : miseadispositionavelin@pevelecarembault.fr
- Toute observation peut également être adressée par écrit à Monsieur le Président de Pévèle Carembault - Pôle Aménagement du territoire et mobilité - 47 Avenue du Général de Gaulle - 59710 Pont-à-Marcq.

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 2 décembre 2025.

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'AVELIN a été lancée par décision du Vice-président dûment habilité, le 28 mai 2025. Elle a pour objectif de déplacer un emplacement réservé destiné à la création de logements sociaux.

Dès lors, il convient d'acter par délibération les conditions de publicité de la modification simplifiée du PLU. C'est l'objet de la présente délibération.

Celle-ci est affichée au moins huit jours avant et pendant toute la durée de la mise à disposition du public du dossier de modification, en Mairie d'AVELIN et au siège de Pévèle Carembault à Pont-à-Marcq.

Un avis, précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, sera publié en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département, huit jours au moins avant la mise à disposition du public.

Le dossier de modification sera mis à disposition du public en mairie d'AVELIN, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 12 janvier au 12 février 2026.

Tout renseignement utile sur le déroulement de la mise à disposition peut être obtenu auprès de Monsieur BOHIN Antoine - au siège de la Pévèle Carembault.

A l'issue de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée du PLU d'AVELIN, éventuellement ajusté pour tenir compte des avis et des observations du public, sera soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

La délibération approuvant la modification simplifiée du PLU sera publiée au recueil des actes administratifs de Pévèle Carembault, comme mentionné à l'article R.5211-41 du CGCT.

La délibération approuvant la modification simplifiée du PLU sera également affichée pendant 1 mois au siège de Pévèle Carembault. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :

- ***D'approuver les modalités d'organisation et de participation de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU d'Avelin.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEIRYNCK

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 16/12/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOUQUET

Signé électroniquement par : Luc FOUQUET
Date de signature : 17/12/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_257
Objet :	AVELIN - Mise à disposition de la modification simplifiée du PLU
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20251218-CC_2025_257-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20251218-CC_2025_257-DE-1-1_0.xml	text/xml	888 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_257.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20251218-CC_2025_257-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	18 décembre 2025 à 09h47min56s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	18 décembre 2025 à 09h55min47s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	18 décembre 2025 à 10h12min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2025 à 10h12min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2025 à 10h12min34s	Reçu par le MI le 2025-12-18